



**B. Montant des modulations de la DJA**

*(Les critères de modulation sollicités doivent être en cohérence avec les éléments figurant dans le plan d'entreprise)*

**1. Installation Hors-cadre familial**

Oui  Non

Montant régional  
6 000 €

Montant de modulation sollicitée  
|\_|\_|\_|\_| €

Observations particulières : \_\_\_\_\_

**2. Projet Agro-écologique**

Oui  Non

Montant régional  
6 000 €

Montant de modulation sollicitée  
|\_|\_|\_|\_| €

Précisez au moins une action prévue : \_\_\_\_\_

**3.1 Projet générateur de valeur ajoutée**

Oui  Non

Montant régional  
6 000 €

Montant de modulation sollicitée  
|\_|\_|\_|\_| €

Précisez au moins une action prévue : \_\_\_\_\_

**3.2 Projet générateur d'emploi**

Oui  Non

Montant régional  
2 000 €

Montant de modulation sollicitée  
|\_|\_|\_|\_| €

Précisez au moins une action prévue : \_\_\_\_\_

**4. Projet à coût de reprise / modernisation important**

Oui  Non

Montant de modulation sollicitée  
|\_|\_|\_|\_| €

Si oui, cochez la modulation correspondante :

Montant régional

100 000 € ≤ coût de reprise-modernisation ≤ 449 999 €      6 000 €

450 000 € ≤ coût de reprise-modernisation ≤ 649 999 €      8 000 €

650 000 € ≤ coût de reprise-modernisation      10 000 €

Observations particulières (dont montant des investissements pris en compte) : \_\_\_\_\_

**5. Critère régional de modulation 1 : « Filières régionales à soutenir : élevage et/ou productions végétales spécialisées »**

Oui  Non

Montant régional  
4 000 €

Montant de modulation sollicitée  
|\_|\_|\_|\_| €

Filière(s) concernée(s) : \_\_\_\_\_

**6. Critère régional de modulation 2 : « Valorisation des prairies permanentes »**

Oui  Non

Montant régional  
4 000 €

Montant de modulation sollicitée  
|\_|\_|\_|\_| €

STH / SAU = \_\_\_\_\_ > 25%

**7. Critère régional de modulation 3 : « Adhésion à un collectif organisé d'agriculteurs »**

Oui  Non

Montant régional  
1 000 €

Montant de modulation sollicitée  
|\_|\_|\_|\_| €

Précisez le collectif : \_\_\_\_\_

Somme des modulations sollicitées (non plafonnée)

|\_|\_|\_|\_| €

Règles de plafonnement :

20 000 €

Montant total des modulations sollicitées

|\_|\_|\_|\_| €

**C. Montant total de la DJA**

Règles de plafonnement :

30 000 €

Montant total DJA sollicitée

|\_|\_|\_|\_| €

## **Cette partie précise la déclinaison régionale des critères de modulation de la DJA**

### **A. Définition des critères de modulation**

#### **1. Installation Hors-cadre familial**

L'installation hors cadre familial s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil).

#### **2. Projet Agro- Écologique**

Le bénéficiaire s'engage à réaliser au moins une des 4 actions ci-dessous avant le terme de la 4ème année :

- a- Mise en œuvre d'une Mesure Agroenvironnementale et Climatique (MAEC) surfacique
- b- Adhésion à un Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)
- c- Atteinte du niveau 3 de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) ou obtention d'une certification ISO 14001
- d- Exploitation comprenant au moins un atelier ou une production certifiée agriculture biologique au terme de la 4è année ou engagée dans une conversion à l'agriculture biologique.

#### **3. Projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi**

##### ***3.1 Projet générateur de valeur ajoutée***

Le bénéficiaire s'engage à réaliser au moins une des 5 actions ci-dessous avant le terme de la 4è année :

- a- Mise en place, maintien ou développement d'une production sous signe officiel de qualité (Label rouge, AOC, AOP, IGP, STG et/ou AB)
- b- Commercialisation en circuit court (minimum 20% du chiffre d'affaires dégagé avant le terme de la 4è année)
- c- Mise en place ou développement d'un atelier de transformation des produits de la ferme jusqu'à l'élaboration d'un produit fini (10% du chiffre d'affaires dégagé avant le terme de la 4è année)
- d- Mise en place ou développement d'une activité de diversification non agricole (minimum 20% du chiffre d'affaires dégagé avant le terme de la 4è année) (ex : accueil, hébergement, ...etc.)
- e- Intégration d'une société avec une nouvelle production sans reprise de foncier (hors remplacement d'associé)

##### ***3.2 Projet générateur d'emploi***

Le bénéficiaire s'engage à réaliser au moins une des 2 actions ci-dessous :

- a- Création d'au moins un emploi à mi-temps pour un contrat d'un minimum de 18 mois sur l'exploitation agricole ou recourir à l'emploi collectif pour l'équivalent d'au moins un mi-temps via un groupement d'employeurs (y compris ceux intégrés aux CUMA) avant le terme de la 4è année
- b- Rapport Surface Agricole Utile (SAU)/Unité de Travail Humain (UTH) < 70 ha en moyenne sur les 4 ans (UTH : Associé exploitant, exploitant et salariés)

#### **4. Projet à coût de reprise / modernisation important**

Les projets à coût de reprise / modernisation important sont ceux qui nécessitent un effort d'investissement important. Cet effort s'apprécie au regard des investissements de reprise, de renouvellement et de développement à réaliser par le jeune agriculteur, inscrits à son plan d'entreprise et vérifiés à l'issue de celui-ci : investissements physiques et immatériels classiques, achat de foncier dans la limite de 50 000 €, achat de parts sociales.

3 situations possibles :

- a- 100 000 € ≤ coût de reprise-modernisation ≤ 449 999 €
- b- 450 000 € ≤ coût de reprise-modernisation ≤ 649 999 €
- c- 650 000 € ≤ coût de reprise-modernisation

#### **5. Critère régional de modulation 1 : « Filières régionales à soutenir : élevage et/ou productions végétales spécialisées »**

Le Plan d'entreprise inclut le maintien ou le développement d'une ou plusieurs production(s) agricole(s) de filières régionales reconnues en déclin à savoir :

- a- Production en élevage : disposer a minima d'un atelier d'élevage
- b- Productions végétales spécialisées : maraîchage, arboriculture, culture de plantes médicinales, culture de plantes aromatiques, culture de plantes à parfum, culture de plantes d'ornement et de jardin, champignons, cidriculture, nuciculture, fruits rouges, semences/plants et pépinière.

#### **6. Critère régional de modulation 2 : « Valorisation des prairies permanentes »**

La surface en prairies permanentes (définition PAC) est supérieure à 25% de la surface agricole utile.

#### **7. Critère régional de modulation 3 : « Adhésion à un collectif organisé d'agriculteurs »**

Adhésion avant le terme de la 4è année à un des groupes techniques des Groupement d'Études et de Développement Agricole (GEDA) proposés par les Chambres d'agriculture, à une CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) et/ou autre groupe de développement correspondant le mieux au projet dans le cadre de la démarche de suivi à l'installation.

### **B. Règles de plafonnement**

La modulation maximale s'ajoutant à la DJA de base ne pourra excéder 20 000 €, la DJA maximale est ainsi plafonnée à 30 000 €.

**PIÈCES À FOURNIR**

Type de demandeur concerné	Pièces	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à DDT(M)	Sans objet
Tous les candidats	Plan de financement signé par la Banque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tous les candidats	Étude économique sur 4 ans permettant de justifier les données du Plan d'Entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidats dont le PE présente des investissements	Devis pour les projets de construction et du matériel de développement prévus dans les 4 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tous les candidats	Copie de l'Accusé réception édité par la DDT(M) de la demande préalable d'autorisation d'exploiter le foncier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Projet Agro-écologique »	Attestation sur l'honneur précisant l'action qui sera réalisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Projet générateur de valeur ajoutée » sauf pour l'action « intégrer une société avec une nouvelle production sans reprise de foncier »	Attestation sur l'honneur précisant l'action qui sera réalisée ET Note de présentation du projet prévisionnel selon la trame « <b>je diversifie mon activité</b> » (nature, mode de commercialisation envisagée, volume prévisionnel,...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Projet générateur de valeur ajoutée » action « intégrer une société avec développement d'une nouvelle production sans reprise de foncier »	Plan d'Entreprise Projet de statuts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Projet générateur d'emploi » action création d'au moins un emploi à mi temps pour un contrat d'au minimum 18 mois	Attestation sur l'honneur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Projet générateur d'emploi » action rapport SAU/UTH	Plan d'Entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « Projet à coût de reprise-modernisation important »	En cas d'investissement : devis pour les projets de construction ou d'acquisition de matériel prévus dans les 4 ans.  En cas de reprise : projet de cession détaillé (parts sociales, matériel, foncier, bâtiment ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat sollicitant le critère régional « filières régionales à soutenir »	Plan d'Entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat sollicitant le critère régional « Valorisation des prairies permanentes »	Plan d'Entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat sollicitant le critère régional « Adhésion à un collectif organisé d'agriculteurs »	Attestation sur l'honneur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DDT ou DDTM, Cette liste de pièces à fournir complète, le cas échéant, la liste des pièces à fournir dans le cadre du formulaire de demande de la DJA

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Les destinataires des données sont le Ministère en charge de l'Agriculture , l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DDT ou DDTM.

**CONTRIBUTION AUX PRIORITES TRANSVERSALES DE L'UNION EUROPEENNE**

Principes horizontaux	Contribution : oui/non	Indiquer les actions mises en œuvre pour respecter les principes horizontaux
Égalité Homme/Femme		
Égalité des chances et non discrimination		
Développement durable		

Fait à \_\_\_\_\_ le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

**SIGNATURE DU DEMANDEUR :**